

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION
à la séance du conseil intercommunal de la Police Nord Vaudois
du 11 novembre 2013

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,
Monsieur le Président du Comité Directeur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La commission chargée d'examiner le préavis 05/2013. Indemnités du Comité de Direction et du Conseil Intercommunal pour la législature 2011-2016. Composée des Mmes Gloria Capt, Paulette Visinand et Corinne Verly (rapporteur) s'est réunie le mercredi 6 novembre 2013 à Yverdon, en présence de M. Jean-Daniel Carrard, président du Codir, M. Vincent Audemars, chef de la Police administrative et du Capitaine Richard Guillemin remplaçant du Commandant Pittet de la Police du Nord Vaudois.

Pour rappel ce préavis est identique au préavis 02/2013.
Même si ce préavis fixe les indemnités pour la législature 2011-2016, il entrera en vigueur au 1er janvier 2014.

La commission fait remarquer que le contenu de ce préavis a déjà été examiné pour la séance du Conseil Intercommunal du 25 juin 2013. Le montant annuel estimé de fr. 20'000.- est bien porté au budget 2014.

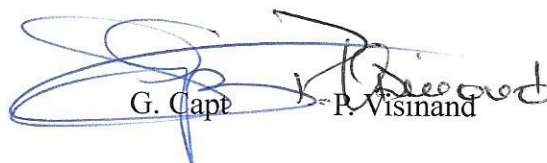
En conclusion, la commission vous invite à approuver le préavis 05/2013 Indemnités du Comité de Direction et du Conseil Intercommunal pour la législature 2011-2016 avec entrée en vigueur au 1er janvier 2014.

Pour la Commission

Le rapporteur

Les commissaires :


C. Verly


G. Capt P. Visinand